



**PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 10 NOVEMBRE 2023**

Convocation du 6 novembre 2023

Présents : Mesdames : Claudine BARON, Marion BERSON-GÉANT, Michèle CAQUIN, Sibylle DAUDRÉ, Chantal DELGADO, Nadège FERTÉ, Fabienne GRU.

Messieurs : Maxime BAILLY, Xavier BÉLAIR, Jean-Charles BOCQUET, Jean-Michel DEBCZAK, Gérard DRÉVILLE, Frédéric MOIZARD, Christophe VIRLOGEUX.

Absents :

Pouvoirs : Madame Marie-Hélène DAUPTAIN donne pouvoir à Monsieur Jean-Michel DEBCZAK
Madame Marie-Hélène HOFFER donne pouvoir à Madame Nadège FERTÉ
Madame Fanny LE BEC donne pouvoir à Monsieur Christophe VIRLOGEUX
Monsieur Stéphane MOURET donne pouvoir à Monsieur Frédéric MOIZARD
Monsieur Frédéric VANÇON donne pouvoir à Monsieur Maxime BAILLY

Secrétaire : Monsieur Gérard DRÉVILLE

Secrétaire auxiliaire : Madame Véronique JOLY

Ouverture de séance : 20h45

1) Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 4 Octobre 2023 et du 7 septembre 2023

Aucune remarque n'ayant été soulevée, les comptes-rendus sont approuvés.

Réponses aux questions posées lors du dernier conseil municipal :

Concernant les astreintes administratives en matière d'urbanisme, celles-ci sont contractées avec les communes sous convention d'urbanisme avec la communauté d'agglomération : convention d'urbanisme.

Concernant la convention avec la SAUR pour le contrôle des hydrants :

Ceux-ci nous ont confirmé faire un contrôle chaque année car les pompiers ne procèdent qu'à un contrôle visuel.

2) Décisions du Maire :

N°2023-048 : Sollicitation de la demande de subvention dans le cadre du fonds de concours pour la création de la Maison de l'Enfance (Crèche, Centre de loisirs et abords de la Maison de l'enfance et les écoles) auprès de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France- Montant accordé 300 000€ pour l'année 2023 (Montant total de la subvention - 1 200 000€ sur 3 années)

N° 2023-052 : Augmentation du montant des loyers de logements communaux en fonction de l'évolution de l'indice de référence des loyers.

AFFAIRES GÉNÉRALES

3) Délégations municipales

Dans le cadre de ses fonctions le maire a toute liberté pour attribuer ou réattribuer à tout moment des délégations des adjoints au maire et des conseillers municipaux et conseillers délégués.

Après réunions et accords des adjoints au maire et accords des conseillers concernés les délégations sont ainsi redistribuées :

Adjoints au Maire

- 1) GRU Fabienne : Finances – CCAS - Transport
- 2) DREVILLE Gérard : Urbanisme – Travaux – Voirie - Bâtiments Communaux
- 3) CAQUIN Michèle : Petite Enfance - Affaires Scolaires – Péri-scolaire - Accueil de Loisirs
- 4) BELAIR Xavier : Jeunesse – Sport – Associations - Salles Municipales
- 5) DELGADO Chantal : Communication - Information - Personnel Communal - Culture

Conseillers Délégués

- BOCQUET Jean-Charles : Environnement - Eau et Assainissement
- FERTE Nadège : Evènementiel – Sécurité
- VIRLOGEUX Christophe : Finances : Fiscalité et Prospective

Suite à cette redistribution il convient de revoir les indemnités des élus.

L'indemnité de fonction est subordonnée à un exercice effectif des fonctions. Ainsi un conseiller municipal, qui se voit confier une ou des délégations, peut percevoir une indemnité.

Celle-ci doit être « *comprise dans l'enveloppe budgétaire maire + adjoints* ».

Monsieur le maire et 4 adjoints (Mmes Gru, Caquin et Delgado ; M. Dréville) conservent leurs indemnités sans changement. Le montant de l'indemnité théorique du 5^{ème} adjoint est attribué comme suit :

- M. Bélaïr 70%
- Mme Ferté 30%

L'enveloppe globale des indemnités des élus reste inchangée.

Le conseil municipal approuve cette redistribution sachant qu'elle ne change en rien l'enveloppe globale attribuée en début de mandat, correspondant à l'indice brut terminal mensuel 1027.

Contre : Christophe Virlogeux

Abstention : Nadège Ferté

Approuvé à l'unanimité - Délibération n° 61/2023

4) L'Agglo Roissy Pays de France : recrutement de deux policiers municipaux

La Communauté d'Agglomération prévoit le recrutement de deux agents de police municipale pour les communes de Louvres et de Bonneuil en France.

Ce recrutement a lieu dans le cadre du service de police municipale à caractère intercommunal qu'ont signé 18 communes de l'agglomération.

Pour mémoire, ce sont les communes qui financent ces postes.

Les 42 communes doivent donc se prononcer pour donner leur avis sur ces deux recrutements.

Monsieur le maire propose de donner un avis favorable.

Le conseil municipal approuve le recrutement de deux policiers municipaux.

Approuvé à l'unanimité - Délibération n° 62/2023

5)Présentation du rapport d'observation n°2 de la chambre régionale des comptes d'Île de France relatif à la politique en matière d'urbanisme et d'aménagement de la Communauté d'Agglomération.

Le 21 mars 2022, la Communauté d'Agglomération a été informée d'un contrôle opéré par la Chambre Régionale des Comptes. Cette étude concernait les exercices 2017 à 2022.

L'instruction comporte 2 volets qui ont chacun fait l'objet d'un rapport dont l'ensemble des conseils municipaux de l'agglomération doivent prendre connaissance et approuver.

Le second rapport a pour objet la politique de la Communauté d'Agglomération en matière d'aménagement et d'urbanisme.

L'instruction du premier rapport s'est déroulée le 28 juin 2022 et s'est clôturée le 24 novembre 2022 par un entretien en présence de monsieur DOLL, le Président.

Ce rapport a été adopté par la Chambre Régionale des Comptes et a été notifié le 27 décembre 2022 à monsieur DOLL.

Après quelques remarques fournies par l'Agglo, ce rapport a été définitivement notifié le 30 juin 2023 et approuvé en conseil communautaire le 21 septembre 2023.

La recommandation essentielle de ce rapport est que l'agglomération doit soumettre chaque année au conseil communautaire un bilan annuel présentant pour chaque commune la comparaison entre les objectifs annuels de construction de logements inscrits au Plan Local Habitat Intercommunal (PLHI) et les résultats de l'exercice écoulé.

Le conseil municipal prend acte de la présentation du rapport d'observation n°2

Approuvé à l'unanimité - Délibération n° 63/2023

6)Convention avec le SIGIDURS pour une campagne de broyage

➤Pour les communes

Nous avons reçu le 7 octobre 2023 un courrier du SIGIDURS nous proposant la signature d'une convention de mise à disposition d'un broyeur à végétaux.

Voici les modalités de la convention pour le prêt d'un broyeur à nos services techniques :

- Mise à disposition des communes de son territoire un broyeur de type semi-professionnel à titre gratuit.
- La souscription d'assurance nécessaire à l'utilisation du broyeur (responsabilité civile, dommages aux biens, assurance automobile)
- État des lieux effectués au moment du prêt et du retour du broyeur
- Priorité pour les communes de moins de 500 habitants avec jardin
- Le SIGIDURS délivrera une formation à chaque personnel communal qui aura seul le droit de l'utiliser.
- Valorisation du broyat (espaces verts communaux, compostage...)
- Le nombre de jours de prêt par an n'est pas limité
- Respect du port des EPI par les utilisateurs
- Restitution avec le plein de carburant
- Graissage toutes les 8 heures si utilisation
- Convention d'un an à compter de la notification et renouvelable 2 fois un an.

Le conseil municipal autorise le maire à signer cette convention

Approuvé à l'unanimité - Délibération n° 64/2023

➤ Information complémentaire pour les particuliers

Le SIGIDURS rappelle dans ce même courrier qu'il continue à organiser des campagnes de broyage à destination des administrés qui emmènent leurs branchages au lieu où est installé le broyeur sur la commune. Pour info, cette opération avait été un échec l'an passé.

La date prévue cette année est le mercredi 6 décembre.

7) Convention avec le CIG pour la prolongation de la mission d'archivage

En septembre 2021, nous avons signé avec le centre de gestion une mission d'archivage de la mairie (grenier et grandes archives). Cette convention avait été signée pour 2 ans et a donc pris fin en septembre 2023.

Or, la mission a pris du retard (covid, remplacement de deux archivistes) et pour pouvoir payer la mission, le CIG nous propose de signer une nouvelle convention dont les modalités de collaboration ne changent pas mais qui remplace la précédente arrivée à son terme.

Le conseil municipal approuve la signature de la convention

Approuvé à l'unanimité - Délibération n° 65/2023

8) Proposition de motion

La Communauté d'Agglomération nous a envoyé un courrier que nous avons reçu le 7 octobre nous faisant état d'une loi récente du 10 mars 2023 qui vise à accélérer le développement des énergies renouvelables en encourageant et facilitant leur planification. Il est ainsi demandé aux communes de définir sur leur territoire des zones prioritaires dites « zone d'accélération » pour le développement de filière d'énergie renouvelables.

4 filières sont proposées : solaire photovoltaïque, solaire thermique, géothermie profonde et géothermie de surface.

L'élaboration d'un schéma directeur des énergies territoriales est en cours.

Cependant la procédure de réalisation est très courte :

- Juillet à décembre 2023 : définition des « zones d'accélération » des communes
- Décembre 2023 : concertation territoriale
- Décembre 2023 à mars 2024 : avis du Conseil Régional de l'Énergie

Sur demande et conseil de la communauté d'agglomération il est proposé la rédaction d'une motion de chaque conseil municipal pour demander un report du délai de réalisation notamment pour la définition des « zones d'accélération » de chaque commune.

Approuvé à l'unanimité - Motion n° 1/2023

RESSOURCES HUMAINES

9)Astreinte pour la filière « Police Municipale »

Nous avons créé le poste de « gardien brigadier de police municipale » lors du dernier conseil, le 4 Octobre 2023. Celui-ci doit intégrer nos équipes le 1^{er} décembre prochain.

La nouveauté de ce poste sera ainsi d'être susceptible d'intervenir en cas d'urgence **un Week-end sur deux** :

-Les nuits du **vendredi au samedi**, du **samedi au dimanche en astreinte**.

-**Le dimanche** de 9h00 à 13h00 en présentiel et en astreinte le reste de la journée.

Cette mise à disposition donnera lieu au règlement d'astreintes.

Le conseil municipal doit donc approuver l'instauration des astreintes pour la filière de la police municipale.

Pour info l'astreinte du dimanche est rémunérée statutairement à 43.00 euros et l'astreinte de nuit à 10.05 euros.

Approuvé à l'unanimité - Délibération n° 66/2023

10)Modification du tableau des effectifs : suppression d'un poste

Une de nos auxiliaires de puériculture affectée à la crèche vient de faire valoir ses droits à la retraite. Elle était absente et remplacée depuis longtemps car elle était placée en congé de longue maladie.

Son poste n'est donc plus utile et le conseil municipal doit supprimer du tableau des effectifs le poste d'« auxiliaire de puériculture de classe supérieure »

Approuvé à l'unanimité - Délibération n° 67/2023

FINANCES

11)Demande de subvention

Le conseil municipal doit approuver les demandes de subvention suivantes :

-300 euros pour l'association des Eclaireurs et Eclaireuses de France Terre de l'Ysieux. Association de scouts agréée par l'éducation nationale dont le siège est à Saint-Witz.

Approuvé à l'unanimité - Délibération n° 68/2023

-300 euros pour l'association du tir sportif de Survilliers

Approuvé à l'unanimité - Délibération n° 69/2023

-Il est proposé d'accorder une subvention de 490 euros à l'association du Tennis Club pour compenser la prise en charges des frais de financements des enfants d'une famille arrivée d'Ukraine et hébergée chez une famille wezienne.

Approuvé à l'unanimité - Délibération n° 70/2023

-500 euros pour l'association HBARPF 95 Intercommunale du Hand Ball de Survilliers

Approuvé à l'unanimité - Délibération n° 71/2023

Ces fonds seront pris dans le cadre de la réserve encore disponible.

DIVERS

INFORMATIONS

Avis de l'Agglo Roissy Pays de France sur le SDRIF-E

La Communauté d'Agglomération nous a fait parvenir son projet de délibération qui sera actée après le Conseil de Communauté du 23 novembre 2023.

Le SDRIF est un document d'urbanisme supra communal de la Région Ile de France de planification stratégique afin d'encadrer la croissance urbaine, l'utilisation de l'espace et d'encadrer la croissance urbaine, l'utilisation de l'espace et de favoriser le rayonnement international de la région. Il détermine la localisation des grandes infrastructures de transports et des grands équipements

L'objectif est de garantir un cadre de vie de qualité aux franciliens à l'horizon 2040.

Le conseil de communauté émet un avis défavorable sur le projet car il a demandé à la Région d'intégrer l'ensemble des observations, positions et amendements qui figurent dans une liste annexée à la délibération. Or ces demandes n'ont pas été intégrées au document.

Il s'agit de la liste ci-après :

- Reconnaissance de la commune de Goussainville comme polarité et intégration de la commune de Compans à la polarité de Roissy.
- Soutien à Mitry-Mory pour ne pas rester polarité
- Déplacement du front urbain sur la commune de Longperrier
- Intégration de l'espace vert du bois du Seigneur à Goussainville dans la cartographie
- Déplacement vers le sud de la liaison verte au droit de Dammartin en Goële
- Reconnaissance du triangle de Gonesse comme pôle d'attractivité autour de l'alimentation, des circuits courts et de la production agricoles de proximité, conformément aux annonces du premier ministre dans le cadre du plan Val d'Oise.
- Mise en place de 3 pastilles vertes de 25 ha liées à la résilience alimentaire sur la partie sud du triangle de Gonesse
- Modification du tracé de la continuité écologique
- Maintien du classement dans la trame verte et bleue des buttes de l'Aulnaye considérées comme réservoir de biodiversité.
- Difficulté du territoire pour respecter les objectifs sur le nombre de logements à construire.
- Inscription d'un potentiel de 30 ha non cartographié pour ces opérations de construction
- Accompagnement des communes pour la réalisation des équipements urbains et la mise en place de services.
- Meilleure prise en compte des réalités territoriales, respect des identités communales
- Intégration des besoins fonciers nécessaires à la réalisation de la ZAC de Compans, du besoin d'extension de Vémars, reconquête urbaine du pont de la brèche.
- Refus de l'implantation des sites multimodaux à Mitry Mory, Fosses et Marly la ville
- Inscription de la totalité de la liaison Meaux-Roissy comme autoroute ou voie rapide

L'Agglo : courrier du Président et des maires envoyé au Préfet pour demander la mise en place d'une astreinte de week-end et jours fériés par l'ARS. Ceci a pour but de trouver des solutions pour remédier à la difficulté de faire établir un certificat de décès si celui-ci a lieu sur la commune les médecins n'étant plus disponibles pour les établir.

MAISON DE L'ENFANCE :

- Subvention accordée de 50 000.00 euros par le Département pour les voiries autour du projet (ARCC Ecole)

SIAH – Présentation Jean-Charles Bocquet

Transfert de compétence assainissement et eau au SIAH Communauté Carnelle (Baillet, Villaine Montsoul, Mareil en France).

Xavier BÉLAIR :

L'utilisation des salles communales est conditionnée à la signature d'une convention sur présentation d'une attestation d'assurance.

Il déplore les dégradations fréquentes notamment au niveau du chauffage. Actuellement il n'y a pas de chauffage au Dojo à cause du vandalisme. Le coût des réparations est élevé pour la commune et les réparations en régie prennent beaucoup de temps aux agents du service technique.

Un mail a été envoyé aux utilisateurs des salles communales pour les sensibiliser à ce sujet.

Des mesures pourraient être mise en place avec Mme FERTÉ pour la sécurité des bâtiments communaux.

Un mail sera également envoyé aux associations avec le rappel des droits et devoirs.

Il rajoute envisager la répercussion des frais de réparations au prorata temporis aux associations.

Jean-Charles BOCQUET :

Fresque du climat : une animation sera faite par Laurence Maricot le lundi 4 décembre de 19h30 à 22h30.

Jean-Michel DEBCZAK

Remerciements pour la subvention accordée à l'association du Tir Sportif de Surveilliers.

Il signale la présence de la SNCF sur la Départementale 317, et recommande une vigilance de la part de la commune.

Jean-Charles Bocquet explique qu'il s'agit de l'amorce des travaux de défrichement pour la ligne Roissy-Picardie et rappelle l'importance de contribuer aux enquêtes publiques en tant que collectivité car il a constaté que les remarques étaient prises en compte puisqu'elles figurent dans les conclusions des commissaires enquêteurs.

Nadège FERTÉ

Elle signale la présence des gens du voyage sur le parking de l'ex Courtepaille depuis le 31 octobre. Une procédure d'expulsion sera mise en place prochainement.

Le propriétaire a porté plainte.

Il n'y a pas de trouble à l'ordre public.

Concernant les Rodéos sauvages sur l'autoroute A1, elle indique qu'un courrier a été fait à l'attention du Préfet. Un poste fixe de gendarmerie a été mis en place le vendredi soir depuis 4 semaines, qui permet d'éviter des intrusions sur notre village.

Xavier BÉLAIR :

Il confirme l'organisation du Semi-Marathon de Saint-Witz le 23 Mars 2024. Il faudra prévenir la société Kéolis car la ligne de bus se trouve sur le parcours.

Une subvention sur l'exercice 2024 sera à prévoir pour soutenir l'association.

Le public pourra s'inscrire au Marathon dès le mois de décembre. Il y aura la course des enfants, le 10 km et le semi-marathon. Les autres disciplines ne sont pas prévues (marche, trail).

Jean-Charles BOCQUET :

Présence de plus en plus importante de sangliers.

La demande d'intervention au Lieutenant de Louveterie a été faite.

Chantal DELGADO :

A assisté à la commission culture à Claye-Souilly.

Le cinéma de l'Ysieux sera en travaux à partir du 18/01/2024 pour une durée de 18 mois. Les séances de cinéma seront reportées à l'Espace Germinal et à Marly la Ville.

Prochainement le transfert de compétence à la Communauté d'Agglomération des bibliothèques et le Musée François Mauriac de Vémars et le Musée de la Cartoucherie sera effectif.
Succès de l'Open agenda.

Frédéric MOIZARD

Rappel de la cérémonie du 11 novembre.

M. Barros a été élu sénateur ; il ne peut plus être maire. Mme Jacqueline EYSINGER devrait prochainement être élue maire de Fosses.

Il a annoncé le décès de Mme MAZET et ses obsèques le vendredi 16 novembre.

Fin de la séance à 23h30.

Le Secrétaire
Gérard Dréville



La Secrétaire Auxiliaire
Véronique Joly



Le Maire
Frédéric Moizard

